

COMMUNE DE
MERCEY-LE-GRAND

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

Schéma des réseaux d'eau et d'assainissement
et des systèmes d'élimination des déchets

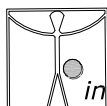
Note relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets

P i è c e n ° 5.2.4.

Arrêté par délibération du Conseil Municipal
le 13 décembre 2013

Approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 10 octobre 2014

INITIATIVE Aménagement et Développement



initiative

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiatvead@orange.fr

Tél : 03.81.83.53.29 - initiatvead25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
du 10 octobre 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.*

Le Maire

Plan cadastral actualisé en juillet 2013

**LES DECHETS MENAGERS
A MERCEY-LE-GRAND.**

La **Communauté de Communes du Val Saint-Vitois** possède, depuis 2002, la compétence élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

La *collecte des déchets* de Mercey-le-Grand, en tri sélectif, est assurée en porte à porte par une société privée pour le compte la Communauté de Communes :

- collecte hebdomadaire des déchets ménagers (usine d'incinération de Besançon),
- collecte tous les 15 jours des déchets recyclables : papier, carton, et emballages plastiques....

La Communauté de Communes a mis en place la *redevance incitative* depuis janvier 2013.

Le **Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets** (SYBERT) a été créé en 1999 pour se charger du traitement des déchets de huit communautés de communes/agglomération adhérentes. Ces collectivités ont gardé la compétence « collecte des déchets » et ont transféré la partie « traitement » au SYBERT (tri, élimination). Le SYBERT couvre un territoire de 198 communes qui regroupe 230 000 habitants (environ la moitié de la population du département du Doubs).

Le SYBERT gère *le transfert, le tri et le traitement des déchets*. Pour y parvenir il peut compter sur :

- un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables ;
- une usine d'incinération à valorisation énergétique pour les déchets ménagers et assimilés ;
- 18 déchetteries (gardiennage et évacuation des déchets) ;
- des installations de compostage collectif.

Le SYBERT gère la *déchetterie* principale de Saint-Vit, et la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois gère également 5 déchetteries-relais réparties sur son territoire, dont une située à Mercey-le-Grand.

Mercey-le-Grand dispose de *points d'apport volontaire* pour le verre.

Une *ressourcerie* existe également à Saint-Vit.

Les chiffres clés du SYBERT.

	2012 (Tonnes)	2012 (Kg / hab / an)	Rapport à 2011
Ordures ménagères résiduelles	41 000	181	- 8%
Collecte sélective	14 500	63	+ 0.5%
Verre	8 500	37	- 0.5%
Déchetteries	50 000	219	- 2%
TOTAL	114 000	500	

Taux de collecte sélective : 64%

Taux de recyclage : 44%

Taux de valorisation : 81%

■ Déchetteries

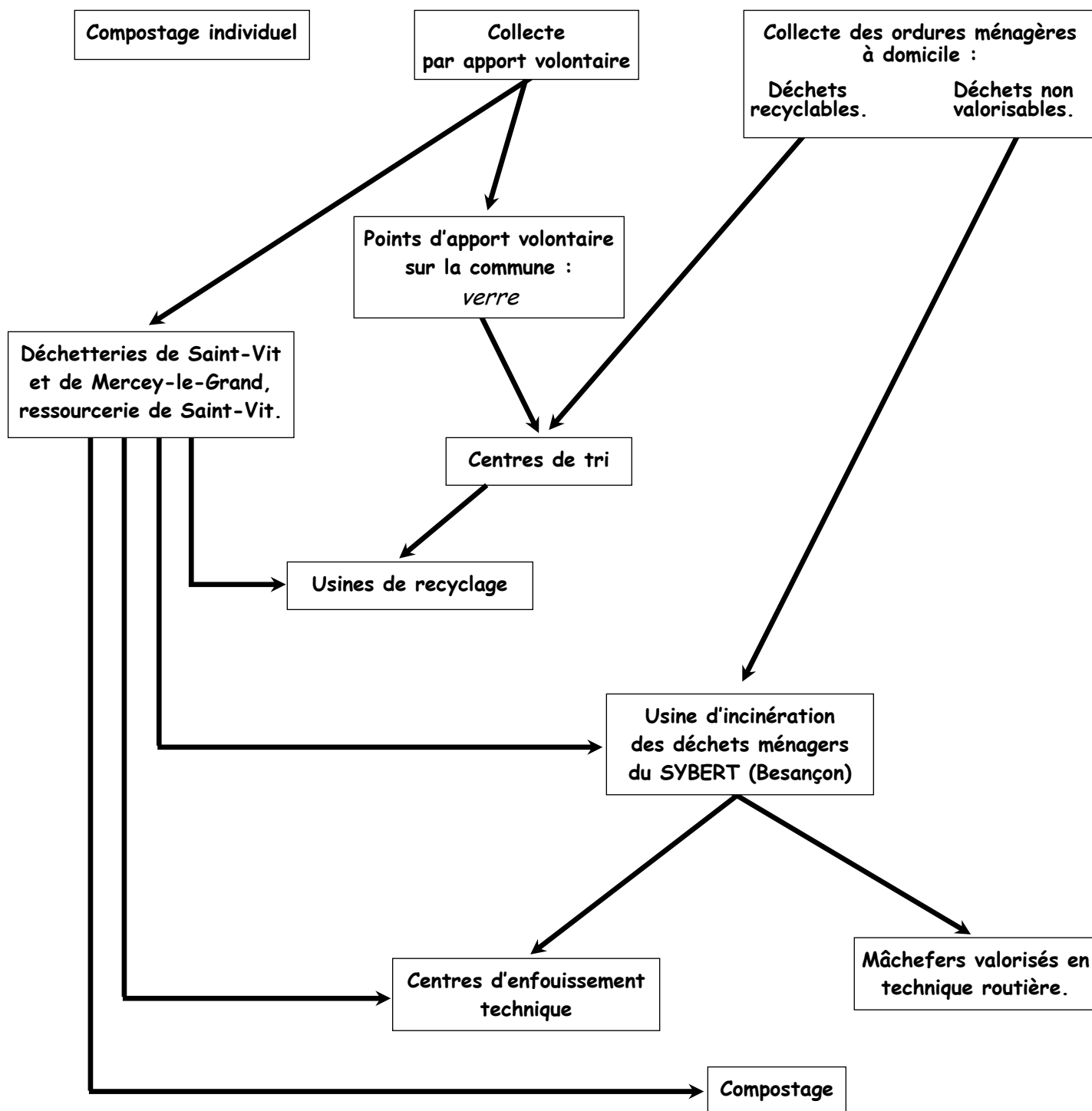
Fréquentation des déchetteries du SYBERT : **657 000 visites.**

■ Compostage

⑥ **2 700 tonnes de déchets de cuisine valorisés** grâce au compostage individuel,

⑥ **90 tonnes de déchets de cuisine valorisés** grâce au compostage collectif (en pied d'immeuble et chalets de compostage).

SCHEMA DU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS



Collecte des ordures ménagères à domicile : déchets recyclables et non recyclables.

Les emballages métalliques



Les briques alimentaires



Les flaconnages entretiens



Les flaconnages divers



Les flaconnages hygiènes



Les flaconnages alimentaires



Les cartonnets et les cartons



Les journaux et magazines



Tous ces emballages et autres déchets recyclables sont bien à vider dans leur contenu et à déposer **EN VRAC** dans votre bac bleu.













Verres













Les indésirables à mettre dans votre poubelle traditionnelle



Filières de valorisation des déchets acceptés en déchetterie.

QUELS SONT LES DECHETS ACCEPTES ?	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
 <p>AMIANTE / CIMENT</p>	<p>(attention : uniquement la déchetterie de Pirey)</p> <ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Centre de stockage pour déchets dangereux à Vavre (70) Que devient-il? Stockage définitif (enfouissement)
 <p>BATTERIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (39) Que devient-il? Nouvelle matière et énergie Quel tonnage en 2012? 15 tonnes
 <p>BOIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de broyage à Lure (70) Que devient-il? Panneaux agglomérés Quel tonnage en 2012? 6 515 tonnes
 <p>CARTOUCHES ENCRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de tri, réemploi et valorisation énergétique (25)
 <p>DÉCHETS MÉNAGERS DANGEREUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (39) et de valorisation énergétique de Salaise (38) Que devient-il? Nouvelle matière et énergie Quel tonnage en 2012? 341 tonnes
 <p>DÉCHETS VERTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de compostage / broyage de Roches-Beauré ou co-compostage local Que devient-il? Amendement organique Quel tonnage en 2012? 14 795 tonnes
 <p>ÉCRANS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de dépollution puis démontage et broyage à Conliège (39) Que devient-il? Nouvelles matières et énergie Quel tonnage en 2012? 378 tonnes
 <p>GRAVATS / INERTES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Centre de stockage pour déchets inertes à Saint-Vit (25) Que devient-il? Stockage pour comblement d'une ancienne carrière Quel tonnage en 2012? 7 937 tonnes
 <p>GROS ÉLECTROMÉNAGER</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de dépollution puis démontage et broyage à Conliège (39) Que devient-il? Nouvelle matière et énergie Quel tonnage en 2012? 773 tonnes
 <p>HUILES DE FRITURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de purification et valorisation énergétique à Beaufort (39) Que devient-il? Énergie (chaleur) Quel tonnage en 2012? 19 tonnes
 <p>HUILES DE VIDANGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de purification et valorisation énergétique à Beaufort (39) Que devient-il? Nouvelle matière et énergie Quel tonnage en 2012? 70 tonnes
 <p>LAMPES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de broyage et de séparation Que devient-il? Nouvelle matière et énergie Quel tonnage en 2012? 6 tonnes

QUELS SONT LES DECHETS ACCEPTES ?	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
 <p>MÉTAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de broyage, épuration à François puis fonderie Que devient-il? Nouveaux objets métalliques Quel tonnage en 2012? 2 141 tonnes
 <p>PAPIERS / CARTONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Pulpage, malaxage, pressage en papeterie Que devient-il? Nouveaux papiers et cartons Quel tonnage en 2012? 2 093 tonnes
 <p>PETITS APPARELS MÉNAGERS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de dépollution puis démontage et broyage à Conliège (39) Que devient-il? Nouvelles matières et énergie Quel tonnage en 2012? 505 tonnes
 <p>PILES ET ACCUMULATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (39) Que devient-il? Nouvelles matières et énergie Quel tonnage en 2012? 28 tonnes
 <p>BÂCHES PLASTIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Tri et Broyage à Velesmes-Essarts (25) Que devient-il? Nouvelles matières plastiques Quel tonnage en 2012? 224 tonnes
 <p>PNEUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de broyage - granulation de Dijon (21) Que devient-il? Granulés pour sols sportifs Quel tonnage en 2012? 283 tonnes
 <p>RESSOURCERIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Tri, nettoyage, réparation par des associations locales Que devient-il? Réemploi, revalorisation Quel tonnage en 2012? 520 tonnes
 <p>TEXTILES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de regroupement et de tri (39) Que devient-il? Réemploi, chiffons ou rembourrage
 <p>TOUT-VENANT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Centre de stockage pour déchets non dangereux de Fontaine-les-Cleval (25) Que devient-il? stockage Quel tonnage en 2012? 13 045 tonnes
 <p>VERRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ou va-t-il? Unité de broyage puis fonderie à Champrougeil (71) Que devient-il? Vene

Solutions pour les déchets refusés en déchetterie

Produit	Solution
<i>Ordures ménagères</i>	Poubelle grise ou noire avec les déchets résiduels
<i>Textiles (en mauvais état)</i>	Conteneurs sur la voie publique
<i>Verre d'emballage</i>	Conteneurs sur la voie publique
<i>Sacs opaques fermés</i>	Poubelle grise ou noire avec les déchets résiduels
<i>Corps métalliques creux fermés tels que bouteilles de gaz, extincteurs...</i>	À rapporter au point de vente
<i>Médicaments</i>	À rapporter en pharmacie
<i>Déchets de soins</i>	À rapporter en pharmacie
<i>Cadavres d'animaux</i>	Équarrissage
<i>Produits radioactifs (y compris les cadrans de montres ou les pointes de paratonnerre) et produits contaminés</i>	Service départemental d'incendie et de secours
<i>Amiante liée</i>	Dépôt possible sur rendez-vous à la déchetterie de PIREY, Téléphoner au SYBERT (03 81 21 15 60).

L'EAU POTABLE A MERCEY-LE-GRAND.

*Extrait du rapport annuel 2011
sur le prix et la qualité du service public
de l'eau potable.*

Syndicat Intercommunal des Eaux du val de l'Ognon (SIEVO).

I.1. HISTORIQUE



Le Syndicat est créé en décembre 1946 sur l'initiative d'Albert MIGEON par l'association de 13 communes du Doubs et du Jura : LANTENNE-VERTIERE, MERCEY-le-GRAND, ETRABONNE, LE MOUTHEROT, COURCHAPON, LAVERNAY, JALLERANGE, PAGNEY, VITREUX, TAXENNE, ROUFFANGE, ROMAIN, LOUVATANGE.

Les premiers travaux débutent en 1947, par le forage d'un puits sur le site de l'ancienne usine électrique de COURCHAPON.

En 1950, le Syndicat accepte l'adhésion de 16 communes du Doubs et de Haute-Saône : SORNAY, BAY, VILLERS-BUZON, BURGILLE, CHAZOY, CORDIRON, RECOLOGNE, FRANAY, CORCELLES-FERRIERES, CORCONDRAZ, POUILLEY-FRANCAIS, MAZEROLLES-le-SALINS, AUDEUX, PLACEY, NOIRONTE, hameau de BOISMURIE.

En 1951, le Syndicat installe définitivement son Siège dans le site de COURCHAPON .

En 1955, est construit le réservoir du Mouterot. Le Syndicat s'agrandit à nouveau en 1960 avec l'adhésion de CHAMPVANS-les-MOULINS, CHAMPAGNEY, COTTIER, BERTHELANGE, RUFFEY-LE-CHATEAU.

1965 voit l'adhésion au Syndicat des eaux du val de l'Ognon, du Syndicat de FRANOIS, avec comme adhérents les communes de FRANOIS, SERRE-les-SAPINS, CHEMAUDIN, VAUX-les-PRES, POUILLEY-les-VIGNES, PIREY et un hameau d'AVANNE.

Le développement du secteur de Courchapon nécessite le renforcement des ressources en eau avec la création et l'utilisation des deux puits de la rive droite de l'Ognon sur la commune de Chenevrey. Leur mise en service a eu lieu en 1965 et 1968.

En 1969, il enregistre l'adhésion de la commune de DANNEMARIE SUR CRETE, puis celle de FERRIERES LES BOIS en 1970.



Compte tenu du développement rapide et des besoins à satisfaire, de nouvelles ressources sont nécessaires. A partir de 1969/1970, la partie amont de l'Ognon est prospectée, notamment la zone d'Emagny. Les faibles résultats quantitatifs et la qualité de l'eau (fer et manganèse) conduisent les responsables du syndicat à abandonner les recherches le long de l'Ognon.

Un autre secteur prospecté se situe à Saint-Vit, plaine alluviale du Doubs, rive droite de la rivière. Les sondages électriques et les premiers forages d'essai en 1971 permettent au syndicat d'orienter le site complémentaire de prélèvement sur cette zone riche en quantité et de bonne qualité.

Le revers de ces deux points positifs est qu'il a fallu créer une infrastructure adaptée pour distribuer l'eau depuis ce point de production.

Ainsi une station est créée à Saint-Vit en 1976 et deux réservoirs sont construits à Chemaudin et à PIREY.

En 1978, l'agrandissement du Syndicat a lieu en Haute-Saône par le Syndicat de TROMAREY, avec les communes de BONBOILLON, CHANCEY, HUGIER, ainsi que 2 autres communes, MONTAGNEY et MOTÉY-BESUCHE.

En 1979, on note l'adhésion des communes de PELOUSEY, MONCLEY et la dernière en date, SAUVAGNEY en 1989.

En 2003 le syndicat décide de sécuriser ses besoins en eau potable en effectuant d'importants travaux permettant une interconnexion avec la ville de Besançon.

Depuis fin 2010, le syndicat fournit en eau de façon permanente la commune de Venère (70), par de la vente en gros.

Actuellement le Syndicat compte :

49 communes adhérentes (9 en HAUTE SAONE, 7 dans le JURA et 33 dans le DOUBS).

Il vend aussi ponctuellement de l'eau en secours à MARNAY(70), SIE de MONMIREY LE CHÂTEAU(39), SIE de GRANDFONTAINE(25), SAINT VIT(25) et CHAUCENNE(25).

I.3. LES CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS

Le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon puise son eau dans trois ressources différentes :

- ⇒ Une nappe d'accompagnement de l'Ognon à Chenevrey, profondeur 8 m ;
- ⇒ Une nappe profonde à Courchapon, profondeur 30 m ;
- ⇒ Une nappe d'accompagnement du Doubs à Saint Vit, profondeur 8 m ;



L'eau ainsi puisée subit un traitement pour éliminer le fer et le manganèse pour ce qui est de la nappe de l'Ognon et de la nappe profonde. Le site de Courchapon accueille une usine qui traite par oxydation et filtration sur sable ces paramètres. Un stockage de l'eau a lieu à Courchapon dans des réserves semi enterrées de 200 m3 qui ont été rénovées fin 2011.

Dans tous les cas, une désinfection au chlore a lieu pour éliminer les bactéries et les virus.

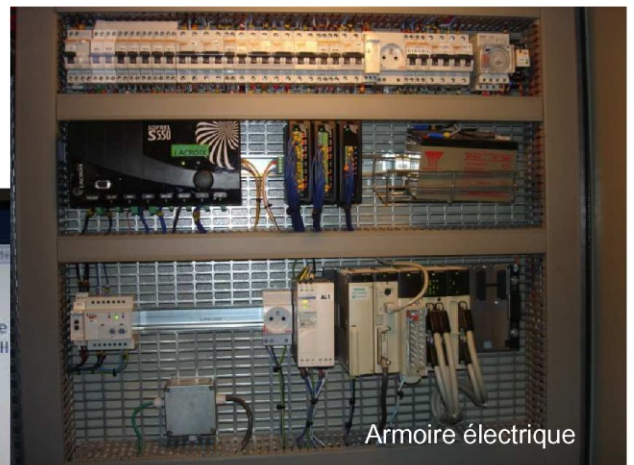
La concentration en chlore de l'eau distribuée doit être au moins de 0.1mg/l en tout point du réseau selon les exigences de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté (ARS).

Cette chloration est réalisée aux stations de Courchapon et de Saint-Vit. Il existe aussi deux stations de chloration relais à Bonboillon et Montagney.

Une fois filtrée, désinfectée, l'eau est pompée vers les châteaux d'eau et les réservoirs, construits sur les points les plus hauts : Le MOUTHEROT, CHEMAUDIN et PIREY.

Les stations de pompage fonctionnent grâce à des automates, et un grand nombre de paramètres sont surveillés en permanence (teneur en chlore, température, pH, niveau d'eau, pression...). L'eau est distribuée à travers les conduites du Syndicat.

Une station de pompage intermédiaire existe à Etrabonne pour permettre le transfert de l'eau de Saint-Vit au Moucherot en cas de défaillance de la station de Courchapon. Il s'agit donc d'une sécurisation de la ressource.

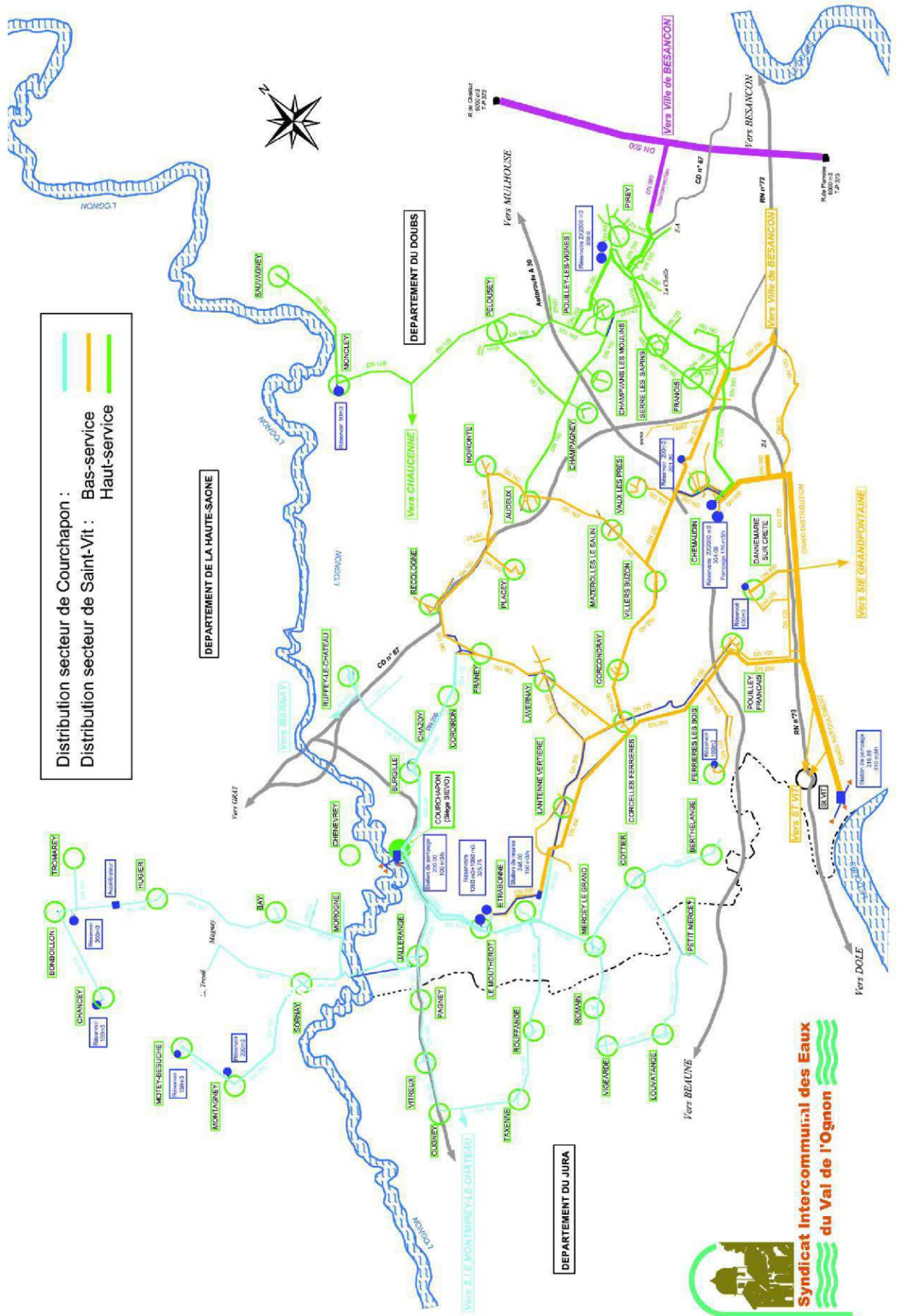


Des réservoirs d'équilibre viennent en complément d'ouvrages principaux.

Leur destination est de desservir tout ou partie d'une commune.

- ⇒ Réservoir de Ferrières-les-Bois (25).
- ⇒ Réservoir de Dannemarie-sur-Crête (25).
- ⇒ Réservoir de Bonboillon (70).
- ⇒ Réservoir de Chancey (70).
- ⇒ Réservoir de Montagney (70).

Plan schématique du réseau du SIEVO

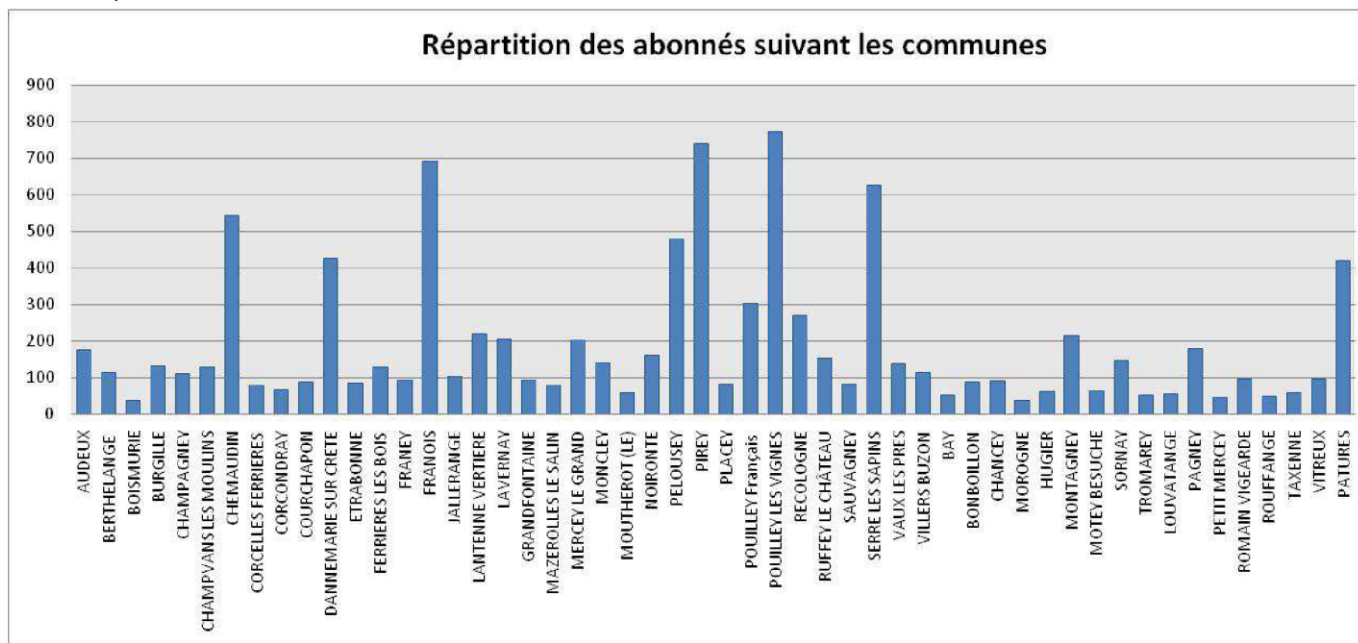


II.1. ABONNES ET RELEVÉ DES COMPTEURS

L'ensemble des communes du Syndicat compte 22 621 habitants selon le recensement de 2008.

Le syndicat des Eaux effectue deux relevés de compteur par an dans chacune des communes.

La répartition des abonnés entre les différentes communes est la suivante:



L'évolution du nombre d'abonnés est donnée ci dessous :

	Nombre d'abonnés	Variation	%
2004	8786	189	
2005	9011	225	2.6%
2006	9251	240	2.7%
2007	9406	155	1.7%
2008	9710	304	3.2%
2009	9840	130	1.3%
2010	9980	140	1.4%
2011	10215	235	2.3%



Il y a eu 365 mouvements d'abonnés en 2011.

Le syndicat installe des dispositifs radio sur les compteurs afin de permettre de les relever à distance, sans déranger les abonnés. Ils permettent aussi de mieux informer les abonnés sur les fuites après compteurs. On compte aujourd'hui plus de 4500 dispositifs de ce type.

Le service des Eaux s'engage dans son règlement de service à la mise en eau au plus tard le troisième jour ouvré suite à la demande de l'abonné et ce délai est respecté dans 100 % des cas.

Le syndicat est en cours de certification ISO 9001 et 14001 sur l'ensemble de son activité. Il s'engage donc dans une amélioration continue et une satisfaction du client. Le taux de réclamation écrite et téléphonique se monte à 2.6% quelle que soit le type de réclamation en 2011.

II.4. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

"Toute personne qui distribue au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation". (Code de la Santé Publique - article L1321-1)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par l'ARS en suivant les paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique,
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- des substances indésirables,
- des substances toxiques,
- des pesticides et produits apparentés,
- la qualité micro-biologique.



La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le Décret n° 2001-1220 du 20 Décembre 2001.

Les prélèvements sont faits par l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté (ARS) qui en délègue une partie au CHU MINJOZ.

Les paramètres étudiés varient selon que l'on s'intéresse à la production ou à la distribution au robinet de l'usager.

Pour la production, les qualités physico-chimiques sont particulièrement surveillées (nitrates, gaz dissous, analyse ionique...). Les autres éléments indésirables tels que les hydrocarbures et les pesticides sont également contrôlés. Le Syndicat effectue également pour son propre compte des analyses de contrôle lorsqu'il est alerté par des abonnés ou lorsque les conditions de réseaux l'exigent.

A noter que l'atrazine est désormais interdit à la vente et à l'utilisation.

Le carbone, le nickel, l'arsenic, le cadmium et la radio activité sont contrôlés.

Pour la distribution, la vérification porte essentiellement sur la qualité bactériologique qui est le principal indicateur de la qualité de l'eau. Ainsi l'ARS, a fait les constats de conformité bactériologique suivants :

ANNEE 2007	Nombre de prélèvements conformes*	Nombre de prélèvements non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	51	1
ANNEE 2008	Nombre de prélèvements conformes*	Nombre de prélèvements non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	52	2
ANNEE 2009	Nombre de prélèvements conformes*	Nombre de prélèvements non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	51	0
ANNEE 2010	Nombre de prélèvements conformes*	Nombre de prélèvements non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	52	0
ANNEE 2011	Nombre de prélèvements conformes*	Nombre de prélèvements non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	52	0

*hors analyses physico-chimiques

On constate qu'il n'y a eu aucune analyse non conforme sur 52, soit un taux de non-conformité de 0 %.

La conclusion générale de l'ARS sur la qualité de l'eau en 2011 est que celle ci présente :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- un caractère proche de l'équilibre calcocarbonique (eau ni entartrante, ni agressive).

Le syndicat assure un contrôle interne hebdomadaire de la qualité de l'eau en plusieurs points du réseau. Ce plan de contrôle est renforcé en période estivale.

Les analyses sont en ligne sur le site internet du syndicat à la rubrique « Qualité de l'eau »

IV INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

IV.I. RENDEMENT DES RESEAUX

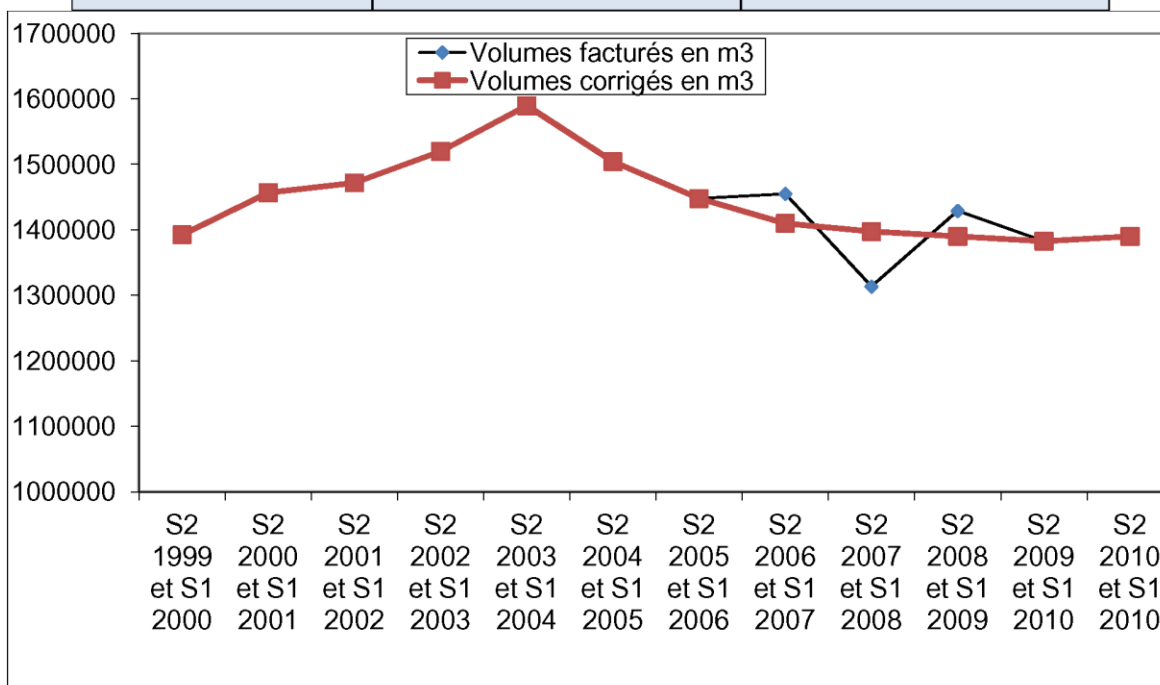
IV.1.1. Consommation

Concernant les données quantitatives sur la production du Syndicat, le comparatif ci-dessous est établi pour deux périodes de six mois à cheval sur l'année calendaire :

Les volumes facturés depuis 2003 sont les suivants :

S1 signifie premier semestre et S2 signifie second semestre.

	Volumes facturés en m3	Volume facturés corrigés en m3
S2 2003 et S1 2004	1589565	1589565
S2 2004 et S1 2005	1504197	1504197
S2 2005 et S1 2006	1447887	1447887
S2 2006 et S1 2007	1455004	1410000
S2 2007 et S1 2008	1313477	1397404
S2 2008 et S1 2009	1428923	1390000
S2 2009 et S1 2010	1382767	1382767
S2 2010 et S1 2011	1389889	1389889



On note une augmentation de 0.5% des consommations d'eau potable malgré l'augmentation du nombre d'abonnés de 2.3%.

Il y a donc une réelle baisse de la consommation par abonné.

IV.1.2.Calcul du rendement

	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Production station de pompage de COURCHAPON (puits de COURCHAPON + puits de CHENEVREY)	357 123 M ³	421 646 M ³	475 898 M ³
Production station de pompage de SAINT VIT (puits de SAINT VIT)	1 532 796 M ³	1 357 285 M ³	1 307 125 M ³
Achat d'eau à Besançon	6806 M ³	13 021 M ³	3 400 M ³
Vente d'eau	3226 M ³	8385 M ³	41 570 M ³
TOTAL de la production et achat d'eau(1)	1 896 725 M³	1 778 931 M³	1 786 423 M³
TOTAL des volumes consommés(2)	1 433 299 M³	1 394 444 M³	1 389 889 M³
Rendement brut du réseau syndical	75.6%	78.3%	80.13%
Rendement net du réseau d'eau potable	75.9%	78.6%	80.41%
Indice linéaire des volumes non comptés	2.11 m3/j/km	1.76 m3/j/km	1.62 m3/j/km
Indice linéaire de pertes	2.08 m3/j/km	1.74 m3/j/km	1.60 m3/j/km

(1) y compris achat d'eau à BESANCON dans le cadre de l'interconnexion et du secours éventuel ; (2) y compris la vente d'eau à d'autres collectivités.

On entend **par production**, le volume total mesuré au départ des stations de pompage. Le volume d'eau nécessaire à la production elle-même (lavage des filtres) n'est pas comptabilisé. Ce volume annuel de 5000 M³ évalué sur les lavages est comptabilisé dans le prélèvement.

On entend **par rendement brut**, le rapport entre la part facturée, c'est-à-dire réellement mesurée aux compteurs des abonnés, et les valeurs produites en sortie de stations. La différence s'expliquant essentiellement par les fuites, les purges et les vidanges techniques d'intervention.



On entend **par rendement net**, le rapport entre la part consommée autorisée, (c'est-à-dire le volume réellement mesuré aux compteurs des abonnés, plus celui utilisé pour le service du réseau et les consommations sans compteurs), et les valeurs produites en sortie de stations.

Le ratio net de 80.41 % est considéré comme étant un **très bon ratio** pour un réseau en milieu semi-urbain et rural. (600 kms de canalisations)

L'**indice linéaire** de pertes est égal au rapport entre la différence du volume mis en distribution et du volume consommé autorisé par jour sur le nombre de kilomètres de réseau hors branchement.

IV.2. PROTECTION DE LA RESSOURCE

➤ Saint Vit



Les captages de Saint Vit bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique.

Cependant, afin d'améliorer la protection, le Syndicat a engagé une procédure de révision. Celle-ci est toujours en cours. L'hydrogéologue a remis son rapport en mars 2009. L'enquête publique a eu lieu début 2012.

L'exploitation du puits P2 a été arrêtée depuis l'apparition d'une pollution aux COV en 2002.

Les plaintes pour pollution du P2 font toujours l'objet d'une enquête menée par la Gendarmerie Nationale.

Toutefois, pour assurer une sécurité d'exploitation, le syndicat a décidé de réaliser un nouveau puits P4.

Par ailleurs, le périmètre des puits de Saint Vit fait l'objet de mesures « agri-environnementales » qui sont prises pour limiter l'utilisation des engrais azotés et interdire l'utilisation des pesticides sur le périmètre de protection rapproché des captages de SAINT VIT mais aussi de favoriser des pratiques culturales respectueuses de l'environnement. La chambre d'agriculture contrôle par des analyses ces bonnes pratiques.

Une réunion annuelle est organisée avec l'ensemble des partenaires pour faire un bilan, qui est très positif en 2011.

➤ Courchapon et Chenevrey

Les captages de Courchapon et Chenevrey bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 100% pour Saint Vit et Courchapon. Le respect des prescriptions est régulièrement contrôlé selon une procédure interne.

**L'ASSAINISSEMENT
A MERCEY-LE-GRAND.**


Le village de Mercey et le hameau de Cottier disposent de réseaux d'assainissement majoritairement unitaires, qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales (excepté pour les nouveaux lotissements où le réseau est séparatif - voir pièce 5.2.2. Plan du réseau d'assainissement).

A Mercey, les eaux transitant par le réseau collectif sont traitées dans le lagunage naturel communal, situé en aval hydraulique du village. Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Chasnot. Le lagunage a été mis en service le 31.12.1993 et possède une capacité de traitement de 500 EH.

8 logements rue de Romain et 3 logements rue des Grandes Vernes ne sont pas raccordables à l'assainissement collectif et disposent d'un assainissement autonome (dont un seul était aux normes en 2003).

En 2012, la commune comptait 503 habitants, 407 habitants à Mercey et 96 habitants à Cottier. Les 11 logements non raccordables de Mercey correspondent à 36 habitants : le lagunage de Mercey reçoit donc les effluents de 371 habitants (280 EH ci-dessous).

Le traitement est conforme à la réglementation en vigueur, comme le montre le tableau ci-dessous (source : portail d'information sur l'assainissement communal - <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>).

MERCEY-LE-GRAND (Village)		
<p>Description de la station Nom de la station : MERCEY-LE-GRAND (Village) (Zoom sur la station) Code de la station : 060925374001 Nature de la station : Urbain Réglementation : Eau Région : FRANCHE-COMTE Département : 25 Date de mise en service : 31/12/1993 Service instructeur : DDT 25 Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE MERCEY LE GRAND Exploitant : COMMUNE DE MERCEY LE GRAND Commune d'implantation : MERCEY-LE-GRAND Capacité nominale : 500 EH Débit de référence : 100 m3/j Autosurveillance validée : non validé Traitement requis par la DERU : - Traitement approprié - Filières de traitement : Eau - Lagunage naturel</p>	<p>Chiffres clefs en 2012</p> <p>Charge maximale en entrée : 280 EH Débit entrant moyen : 0 m3/j Production de boues : 0 tMS/an</p> <p>Destinations des boues en 2012 (en tonnes de matières sèches par an) :</p> <div style="text-align: center;">  <p>Absence de données</p> </div>	<p>Milieu récepteur Bassin hydrographique : RHONE-MEDITERRANEE-CORSE Type : Eau douce de surface Nom : ruisseau de la Grabusse Nom du bassin versant : DOUBS AVAL BAS</p> <p>Zone Sensible : La Saône et le Doubs Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006) Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)</p> <p>Conformité équipement (31/12/2013 : prévisionnel) : Oui</p> <p>Respect de la réglementation en 2012</p> <p>Conforme en équipement au 31/12/2012 : Oui Conforme en performance en 2012 : Oui</p>
<p>Agglomération d'assainissement Code de l'agglomération : 060000125374 Nom de l'agglomération : MERCEY-LE-GRAND-(Village) Commune principale : MERCEY-LE-GRAND Tranche d'obligations : [200 ; 2 000 [EH Taille de l'agglomération en 2012 : 280 EH Somme des charges entrantes : 280 EH Somme des capacités nominales : 500 EH - Liste des communes de l'agglomération : MERCEY-LE-GRAND</p>		

Source : MEDDE - ROSEAU - Août 2013

Le village de Cottier ne dispose pas d'unité de traitement des eaux collectées (rejet direct dans le ruisseau de Cottier). La réalisation d'une unité de traitement pour l'ensemble des habitations de Cottier est à l'étude. Toutes les maisons de Cottier disposent toutefois au moins d'une fosse septique, mais seules les maisons récentes (après 2003) disposent d'un système aux normes.

Le zonage d'assainissement a été approuvé en 2004.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du val de l'Ognon (SIEVO) a pris la compétence « Contrôle de l'Assainissement Non Collectif » en octobre 2011 et a mis en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Un règlement applicable au SPANC sur l'ensemble du territoire du SIEVO a été adopté.

Le rôle du SPANC est de contrôler l'existence des installations d'assainissement, leur conformité en fonction de la réglementation en vigueur, leur entretien et leur bon fonctionnement, de valider les études présentées pour les futures réalisations de dispositifs d'assainissement et de contrôler le bon déroulement de leur exécution

De nombreuses installations n'étant pas aux normes sur le territoire du SIEVO, le syndicat organise des réhabilitations regroupées de ces installations.